



Communiqué de Presse

Réunion de la Commission des comptes de la sécurité sociale

Paris, le 8 juin 2006

Le rapport de la Commission des comptes de la sécurité sociale a été présenté ce matin. Xavier BERTRAND, ministre de la Santé et des Solidarités, et Philippe BAS, ministre délégué à la Sécurité sociale, aux Personnes âgées, aux Personnes handicapées et à la Famille, ont expliqué les tendances observées et réaffirmé leur détermination à poursuivre la réduction des déficits de la sécurité sociale, afin de sauvegarder notre système de sécurité sociale et de préserver sa capacité à faire face aux besoins futurs.

Le rapport présenté ce matin fait apparaître une légère amélioration des résultats définitifs du régime général pour 2005 par rapport aux prévisions initiales de la Commission des comptes de septembre 2005.

Le déficit du régime général, pour l'ensemble des risques, a atteint 11,6 Md€, contre 11,9 Md€ en 2004. Parmi les différentes branches, la branche maladie apporte la contribution la plus importante à l'amélioration de la situation financière : son déficit se réduit à 8 Md€ en 2005, contre 11,6 Md€ en 2004.

2006 marque une rupture significative par rapport aux années précédentes, puisque le déficit du régime général est ramené de 11,6 Md€ à 10,3 Md€.

La **branche maladie** poursuit son redressement amorcé en 2004 et confirmé en 2005. Son déficit pour 2006 devrait être nettement réduit, à hauteur de 6,3 Md€. Ce redressement est d'abord dû à la progression maîtrisée des dépenses d'assurance maladie. Elle a été contenue en 2005 à 3,9%, contre 4,9 % en 2004 et 6,4% en 2003. Pour la première fois depuis 1997, le niveau d'ONDAM voté par le Parlement pour 2005, soit 135 Md€, a été respecté. Les quatre premiers mois de l'année 2006 confirment cette inflexion dans l'évolution des dépenses d'assurance maladie : alors que l'ONDAM progressait à un rythme de 3,4% sur la même période en 2005, sa progression est limitée à 2,9 %

pour la période de janvier à avril 2006. En particulier, la croissance des soins de ville reste modérée, à +1,4 %. Le mouvement de baisse des indemnités journalières se confirme (-3,5 %), ainsi qu'une croissance relativement contenue des prescriptions (+ 2 %). Les dépenses de médicaments connaissent un net infléchissement : les dernières données en date de remboursement de la CNAMTS font état d'un taux d'évolution pour le mois d'avril de seulement 2,2 % par rapport à la même période en 2005, alors que ce taux était de 3,9 % en mars, de 4,6 % en février et de 5,7 % en janvier.

Cette amélioration démontre que la réforme de l'assurance maladie porte ses fruits.

Cette prévision de solde de la branche maladie à -6,3 Md€ intègre un risque de dépassement de l'ONDAM de 600 M€, comme l'a souligné le comité d'alerte, en raison des délais de mise en œuvre d'un certain nombre de mesures prévues par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2006, notamment dans le domaine du médicament. C'est pourquoi ce constat doit inciter à ne pas relâcher l'effort, mais au contraire à maintenir fermement l'engagement de tous pour poursuivre l'objectif de retour à l'équilibre.

La **branche famille**, après avoir enregistré en 2005 un déficit de 1,3 Md€, voit celui-ci atteindre 1,5 Md€ en 2006, contre une prévision initiale à 1,2 Md€. Cette légère dégradation des prévisions pour 2006 est principalement liée au dépassement des dépenses d'action sociale en 2005 et au succès de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE). Cette prestation, qui représente une dépense de 1,4 Md€ en 2006, répond à une véritable attente des familles.

Concernant **l'assurance vieillesse**, le solde de la CNAV, après avoir atteint un déficit de 1,9 Md€ en 2005, devrait se maintenir en 2006 avec un déficit de 2,2 Md€. Ce niveau de déficit s'explique par le fort intérêt des Français pour la mesure des départs anticipés au titre des longues carrières, instaurée dans le cadre de la réforme des retraites d'août 2003, qui représente une dépense de 1,8 Md€ en 2006, et par un flux important de nouvelles liquidations pour la première génération du « baby boom ». Cette dégradation des comptes de la branche vieillesse traduit le succès, plus important que prévu, du premier volet de la réforme des retraites.

Enfin, le déficit de la **branche des accidents du travail et des maladies professionnelles** se réduit et devrait atteindre 200 M€ en 2006, contre 400 M€ en 2004. Une large négociation a été engagée au sein de la branche. Elle devrait notamment conduire à des propositions susceptibles de modifier les paramètres de tarification du risque, levier naturel et important de la prévention.

Dans le respect de ses engagements et dans la perspective tracée par le Premier ministre lors de la conférence des finances publiques qui s'est tenue le 11 janvier 2006, le Gouvernement reste plus que jamais mobilisé pour assurer le retour à l'équilibre des comptes sociaux, de façon à pouvoir conserver et moderniser notre système de protection sociale.

Contacts :

- ***cabinet de Xavier BERTRAND : Hélène MONARD, 01 40 56 40 12***
- ***cabinet de Philippe BAS : Juliette LAFONT, 01 40 56 70 46***